

Chapitre 62 (30 juillet 1975) *Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise* impose une taxe d'accise spéciale sur l'essence et prévoit des dispositions pour le remboursement de cette taxe dans certaines circonstances, diminue la taxe à payer sur les vins et exempte de la taxe de vente les matériaux d'isolation thermique.

Chapitre 63 (30 juillet 1975) *Loi modifiant la Loi sur la stabilisation des prix agricoles* redéfinit les méthodes par lesquelles l'Office de stabilisation des prix agricoles fixe les nouvelles structures de prix de certains produits agricoles tels que les bovins, les porcs, les moutons, le lait et la crème de transformation, le maïs et le soya, et, dans certaines régions, l'avoine et l'orge.

Chapitre 64 (30 juillet 1975) *Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies (no 2)* augmente le montant maximal des paiements anticipés qu'un producteur peut toucher pour le grain non battu ou pour financer le séchage du grain humide ou gourd.

Chapitre 65 (30 juillet 1975) *Loi modifiant la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* prévoit une nouvelle façon de calculer, à partir du 1^{er} avril 1974, la péréquation des recettes provinciales se rapportant aux revenus provenant du pétrole et du gaz, et une nouvelle façon de calculer les paiements de garantie des recettes fiscales des provinces.

Chapitre 66 (30 juillet 1975) *Loi modifiant certaines lois en vue d'assurer dans leur application l'égalité de statut aux personnes de sexe masculin et de sexe féminin* modifie la Loi sur l'assurance-chômage, la Loi sur les pensions et la Loi sur la défense nationale.

Chapitre 67 (30 juillet 1975) *Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* prévoit entre autres la nomination d'au moins trois présidents suppléants de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

Chapitre 68 (30 juillet 1975) *Loi modifiant la Loi sur les Jeux olympiques de 1976* autorise l'émission de pièces d'or des Jeux olympiques et détermine le prix de vente de l'or d'après le prix du marché.

Chapitre 69 (30 juillet 1975) *Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des organisations internationales* accorde aux Communautés européennes, qu'il s'agisse de l'Organisation ou de ses fonctionnaires au Canada, les mêmes privilèges et immunités que ceux dont jouissent les autres organisations internationales.

Chapitre 70 (30 juillet 1975) *Loi modifiant le Tarif des douanes (no 3)* concerne les taux portant sur une variété de marchandises dont les produits pétroliers, les recueils d'hymnes, les lampes de sûreté pour mineurs, les machines agricoles, les aéronefs et les moteurs d'aéronefs.

Chapitre 71 (2 décembre 1975) *Loi modifiant le droit fiscal (no 2)* prévoit deux mesures temporaires: un crédit d'impôt à l'investissement pour l'équipement de production et une exemption de la retenue fiscale sur les emprunts à long terme des sociétés; prévoit une déduction en matière de ressource en ce qui concerne les mines et le pétrole, ainsi qu'une réduction du crédit d'impôt pour les particuliers ayant un revenu élevé.

Chapitre 72 (2 décembre 1975) *Loi sur les contaminants de l'environnement* prévoit que les ministres de l'Environnement et de la Santé nationale et du Bien-être social peuvent nommer une Commission d'étude sur les contaminants de l'environnement, des comités consultatifs, des inspecteurs et des analystes en vue de protéger la santé de l'homme et l'environnement contre les contaminants.

Chapitre 73 (2 décembre 1975) *Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs* prévoit le paiement de prestations de retraite aux lieutenants-gouverneurs.

Chapitre 74 (15 décembre 1975) *Loi no 4 de 1975 portant affectation de crédits* accorde certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1976.

Chapitre 75 (15 décembre 1975) *Loi anti-inflation* a pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada; crée la Commission de lutte contre l'inflation et le Tribunal d'appel en matière d'inflation; et prévoit la nomination d'un directeur chargé d'enquêter, de présenter des rapports et de rendre des ordonnances contre les personnes accusées d'avoir contrevenu aux indicateurs de la Commission de lutte contre l'inflation.

Chapitre 76 (15 décembre 1975) *Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et la Loi sur les banques et abrogeant la Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel* porte entre autres sur l'utilisation abusive de la propriété industrielle ou intellectuelle; désigne le truquage des offres comme étant une infraction; définit de nouvelles infractions